

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le 5/4/2019 SLO

ID : 059-245900758-20190328-2019_03_28_49-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

Avaient procuration: M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet
Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye
Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez
Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

Etaient absentes : Mme Sophie Caron
Mme Nathalie Debaisieux

Etaient excusés Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance Monsieur Bernard Didelot

Finances : Compétence voirie, modification de la répartition de l'enveloppe budgétaire

Le Vice-Président expose au Conseil :

La Communauté de communes a délibéré le 20 juin 2018 afin de redéfinir l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence voirie avec effet au 1^{er} novembre 2018.

Cette délibération mentionnait dans sa partie relative à l'enveloppe budgétaire que 6 millions d'euros pourrait être alloués à la réfection de la voirie, sur les deux premiers exercices. Il était proposé que cette somme soit répartie entre les 8 communes, avec comme premiers éléments le classement mis à jour par le cabinet Immergis, en priorisant les interventions sur les routes classées en 3^{ème} et 4^{ème} catégorie (mauvais et très mauvais état).

Etait précisé également qu'à compter de la 3^{ème} année, l'enveloppe financière allouée à la réfection de voirie passerait à 1,5 million d'euros par an.

Conformément aux éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, acté par délibération du 7 février dernier, a été proposé le principe d'anticiper d'une année les montants affectés aux communes pour la voirie. Les montants de l'année 3 étant ainsi ajoutés à ceux alloués en année 2, c'est-à-dire sur 2019.

Ainsi, le montant initial dédié de 6 000 000 € serait donc amené à 7 500 000 €.

Il est précisé que les autres mentions figurant à la délibération du 20 juin 2018 restent inchangées.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil de:

- MODIFIER la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux communes dans le cadre de la compétence voirie, selon les modalités énoncées ci-dessus,
- AFFECTER les crédits au BP 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

